

Pour une participation financière du Parlement face au SARS-CoV-2

Dans le contexte actuel lié à l'épidémie de SARS-CoV-2, tous les services de l'état ainsi que la population jurassienne dans son ensemble sont appelés à travailler collectivement afin d'endiguer les dégâts causés par la propagation de ce virus.

Depuis le début de la crise, un grand nombre d'individus et de structures étatiques ainsi que paraétatiques ont fait don de leur temps, de leur énergie et de leurs ressources pour minimiser l'impact de cette crise sur le citoyen jurassien, ce qui est ici à saluer généreusement et sans retenu.

De nombreuses initiatives ont vu le jour, cherchant à impacter positivement tous les secteurs économiques, culturels et sociaux souffrant de la situation que nous traversons. La participation de tout un chacun est donc éminemment bienvenue et nécessaire.

Dans ce contexte, le Gouvernement jurassien a ainsi créé un fond cantonal de solidarité. Les montants récoltés visent à allouer des fonds aux domaines du social, de la formation, de la culture, du sport et de l'économie. Qui plus est, Caritas Jura, la Croix-Rouge section Jura et Secours d'hiver Jura toucheront une partie de ce montant pour venir en aide aux familles et personnes en difficulté.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Parlement de décider que les indemnités parlementaires touchées correspondant à une journée de la session du mois de mai 2020 soient reversées au fond cantonal de solidarité.

Delémont, le 29 avril 2020

 P. Welter

 A. Schull





 M. Zambauer

 S. Schaub

Pour le groupe PCSI



Quentin Haas





 G. Bach

 G. Gaudet

Au bureau du parlement

DEMANDE D'URGENCE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,

Comme l'autorise l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, l'urgence est demandée pour le traitement de la motion interne «**Pour une participation financière du parlement face au SARS-CoV-2**» ainsi que pour le traitement du postulat «**Relocalisation des moyens de prophylaxie : Stockons et distribuons dans le jura ?** ».

Afin de permettre au Parlement de participer activement au fond de soutien mis en place par le Canton du Jura dans la lutte contre les effets de l'épidémie, il est urgent que la participation financière du Parlement soit effective aussi rapidement que possible. L'urgence pour la motion interne se voit ainsi pleinement justifiée.

Concernant le postulat, la Confédération n'a pas assumé son rôle et a laissé les cantons exposés à une explosion des cas sans pouvoir fournir le matériel essentiel à ses hôpitaux et à sa population en suffisance. Bien que le pire ait été évité, des conclusions s'imposent. En prévision notamment de prochaines vagues infectieuses COVID19 plus que probables, il est urgent que le Canton du Jura établisse une chaîne d'approvisionnement et d'équipement en matériel prophylactique afin de sécuriser son approvisionnement en cas de nouveau manquement de la part de la Confédération.

En espérant que vous serez sensibles aux arguments avancés, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupe, nos meilleures salutations.

Delémont, le 29 avril 2020

 P. Welter

Pour le groupe PCSI





Quentin Haas







